

Où rencontrer ces milieux ?

Ils sont présents à l'état relictuel sur le territoire : massif de Bourgueil (tourbière des Loges à La Breille-les-Pins, tourbières de Gizeux), mardelles du massif forestier de Chinon, marais des Rouches, marais de Taligny, marais de l'Authion...

Témoignage

Olivier ROBERT, conseiller municipal à Brain-sur-l'Authion (49) :

« Assistée par le Parc, la commune a engagé depuis 2009 un travail de restauration du marais des Prés d'Amont, zone humide composée d'un ancien étang et de prairies bocagères. Des travaux importants (travaux hydrauliques, débroussaillage, émondage des arbres têtards, pose de clôtures, passerelles...) ainsi que l'aménagement d'un sentier pédagogique pour le public ont été réalisés avec le soutien financier de la commune, du Conseil général, de la Région Pays de la Loire et de l'Etat. Un livret et des panneaux d'information ont été conçus. C'est maintenant un site privilégié de promenade pour observer la biodiversité des marais. »



Marais des Prés d'Amont

Pour aller plus loin...

- Pôle-relais Tourbières : [www.pole-tourbiere.org](http://www.pole-tourbiere.org)
- Pôle-relais Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales : [www.pole-zhi.org](http://www.pole-zhi.org)
- Des recherches documentaires par mots-clés sont aussi possibles sur la base de données du Centre de Ressources du Parc : [www.cedre-pnrlat.fr](http://www.cedre-pnrlat.fr)
- Différentes structures locales peuvent vous apporter des éléments d'informations complémentaires (liste non exhaustive) :

**Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine**  
7 rue Charles Garnier - 37200 TOURS  
Tél : 09 77 38 61 75  
sepant@wanadoo.fr

**Ligue de Protection des Oiseaux Anjou**  
Maison de la Confluence, 10 rue de Port-Boulet  
49080 BOUCHEMAINE  
Tél : 02 41 44 44 22  
accueil@lpo-anjou.org

**Conseil général 37**  
Place de la Préfecture - 37927 TOURS Cedex 9  
Tél : 02 47 31 47 31

**Conseil général 49**  
Hôtel du Département - Place Michel Debré  
49941 ANGERS cedex 9  
Tél : 02 41 81 49 49  
info@cg49.fr

**Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre (Cen Centre)**  
Antenne Indre-et-Loire / Loir-et-Cher  
6 place Johann Strauss - 37200 TOURS  
Tél : 02 47 27 81 03  
antenne37-41@cen-centre.org



Tapis de sphaigne

Contact

**Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**  
7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU  
Tél : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09  
info@parc-loire-anjou-touraine.fr  
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Avec le soutien financier de :



Les tourbières et marais

Des milieux naturels discrets mais riches

Les tourbières et marais sont des **zones humides** caractérisées par des sols gorgés d'eau une bonne partie de l'année et par une faune et une flore adaptées à ces conditions de vie particulières. Sur ces surfaces planes, la couche d'eau est généralement stagnante et peu profonde.

Roselières, prairies marécageuses, mégaphorbiaies ou cariçaies sont les marais les plus riches en substances nutritives. La végétation y est plus diversifiée et luxuriante. Elle est composée de nombreuses plantes herbacées telles que les laïches et les roseaux.

Dans les **tourbières** (milieux très rares sur le territoire), le sol est composé d'une très forte teneur en matière organique, pas ou peu décomposée : la tourbe.

On distingue différents types de tourbières et marais selon le mode d'alimentation en eau, la nature du sous-sol (milieux alcalins sur terrain calcaire, milieux acides sur terrain siliceux), la richesse en éléments minéraux et la végétation dominante. Ces deux types de milieux peuvent se cotoyer.



Orthétrum bleissant

Les végétaux édificateurs de la **tourbe** sont essentiellement des **sphaignes**, qui acidifient le milieu et le rendent très pauvre en oxygène et en éléments minéraux.

Des foyers de biodiversité



Phragmite des joncs

Ces milieux humides sont d'une richesse écologique exceptionnelle. Bien que ces zones couvrent de modestes surfaces aujourd'hui, elles concentrent une grande partie des espèces végétales rares et protégées au niveau régional ou national.

Les zones tourbeuses acides étant pauvres en éléments minéraux, des plantes carnivores ont développé une stratégie originale pour récupérer l'azote contenu dans les insectes. C'est le cas de la **Grassette du Portugal** et du **Rosolis à feuilles rondes** qui piègent leurs proies sur leurs feuilles recouvertes de substances collantes.

Les marais alcalins sont le domaine du **Choin noirâtre**, de la **Samole de Valerand**, de la **Marisque** ou de l'**Epipactis des marais**, espèces végétales protégées en région Centre.

Les marais sont aussi des sites de reproduction et d'alimentation pour la faune : **oiseaux paludicoles, amphibiens et invertébrés** (libellules, papillons, araignées...).



### Le Roseau commun

Cette Graminée à grandes tiges pousse dans les eaux peu profondes jusqu'à 1,5 m. Elle est fréquente voire dominante dans certains marais argileux ou tourbeux.

### Les Odonates

De nombreuses espèces de libellules prospèrent dans les zones marécageuses (Agrion élégant, Libellule à quatre taches, Leste dryade...).



Grassette du Portugal

### Les Laïches et carex

Ces plantes sont abondantes dans les marais et tourbières. Elles forment des touffes à feuilles souvent coupantes. Les fleurs sont des épis et les tiges souvent de section triangulaire.



### La Marisque

Cette espèce est protégée en région Centre. Elle forme une végétation haute et dense appelée cladiaie dans les marais alcalins.



Epipactis des marais

### La tourbe

De couleur brune, la tourbe est une matière organique fossile formée par l'accumulation de débris végétaux morts dans un milieu saturé en eau.

### La Samole de Valerand

Petite Primulacée protégée en région Centre, elle se développe dans les lieux humides et tourbeux calcaires.



Choin noirâtre

### La Prêle des marais

C'est une plante liée aux zones humides. Elle s'observe souvent en prairie marécageuse sur des sols argileux.

### Des zones humides en sursis...



Le Rossolis intermédiaire, espèce menacée dans notre région.

Autrefois, les marécages étaient perçus comme improductifs voire insalubres. On a cherché à les assécher et les aménager pour en tirer un meilleur profit. Le drainage à des fins agricoles et la plantation de peupliers ou de conifères ont participé à la régression de ces milieux. L'extraction de la tourbe comme combustible puis comme support de culture (horticulture, maraîchage) a contribué également au recul des tourbières.

Plus de la moitié des zones humides françaises ont disparu en 30 ans alors qu'elles recèlent la plupart des espèces végétales patrimoniales et/ou protégées.

Les grands marais sont maintenant souvent protégés par des réglementations ou des réserves. Beaucoup d'autres, de taille plus modeste, disparaissent toujours au gré de divers aménagements (plantations, urbanisation, création de plans d'eau...) ou par l'abandon des pratiques agricoles et forestières traditionnelles.

### Utiles pour la ressource en eau

Les marais et tourbières jouent un rôle fonctionnel important. Ils sont de véritables éponges qui stockent l'eau en hiver et la restituent au cours de l'été. Ils participent à l'alimentation des sources des petits cours d'eau, à l'épuration des eaux et à l'écrêtement des crues.



### Des milieux à préserver, mais pas à mettre sous cloche !

Les marais de notre région ont pu se maintenir grâce à l'élevage extensif. Le désintérêt de l'agriculture moderne pour ces zones à forte contrainte (pauvreté du milieu, humidité et instabilité du sol...) entraîne une colonisation naturelle par les arbres et arbustes (bouleau, saule, bourdaine, pin sylvestre, etc.), pour aboutir finalement à la forêt. Lorsque le milieu s'embroussaille, il perd alors l'essentiel de ses espèces patrimoniales car elles ont besoin de lumière.

La survie des tourbières et marais ouverts dépend donc de l'intervention de l'Homme.

Le maintien et la restauration de ces zones humides sont encouragés, notamment à travers la mise en place d'outils contractuels (Contrats Natura 2000, MAE) ou de conventions de gestion avec les gestionnaires et les propriétaires. À défaut de pâturage, un entretien mécanique peut aussi être réalisé.

Les pouvoirs publics et les associations se mobilisent pour préserver et valoriser ces milieux rares et sensibles : maîtrise foncière ou d'usage, protection réglementaire, chantiers de restauration, sentiers pédagogiques...



Pâturage équin sur le marais de Taligny



Chantier de restauration sur le marais de Brain-sur-l'Authion